

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CFS: 84/1 Janvier 1984
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Neuvième session

Rome, 11-18 avril 1984

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

F

1. QUESTIONS D'ORGANISATION
 - a) Election du président et des vice-présidents
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux: pour décision
 - c) Composition du Comité: pour information
2. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS: pour examen
3. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour examen et recommandation
4. SUIVI DU RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour examen et recommandation
5. FACTEURS LIMITANT LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS D'AFRIQUE A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT ALIMENTAIRE - CREATION DE SYSTEMES DE PRESTATION EFFICACES: pour examen et recommandation
6. ACTIVITES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE: pour examen et recommandation
7. AUTRES QUESTIONS
 - a) Organisation de la dixième session: pour décision
 - b) Questions diverses
 - c) Rapport du Conseil de la FAO: pour décision

Notes relatives à l'ordre du jour

La neuvième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'ouvrira au Siège de la FAO à Rome le mercredi 11 avril 1984 à 10 heures. Il est prévu qu'elle se prolongera jusqu'au 18 avril 1984.

1. QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Election du président et des vice-présidents

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Comité élira à cette session parmi les représentants des Etats Membres un président et quatre vice-présidents qui resteront en fonction pendant une période biennale. Le président sortant est M. F.W. Muir (Australie) et les vices-présidents sortants M.M. P. Elmanowsky (France), H. Carrión (Nicaragua), H. Carandang (Philippines) et T.E.C. Parmer (Sierra Leone).

b) Adoption de l'ordre du jour: pour décision

L'Ordre du jour provisoire de la neuvième session a été établi en consultation avec le Président du Comité. Les points 4 et 5 y ont été inscrits conformément à la recommandation formulée expressément par le Comité à sa huitième session.

c) Composition du Comité: pour information

Le Comité est ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation et à tous les Etats qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies. Il comprend les Etats qui ont notifié par écrit au Directeur général leur désir de faire partie du Comité et leur intention de participer à ses travaux. La qualité de membre est acquise pour une période biennale. Le Secrétariat diffusera la liste des membres du Comité pour l'exercice 1984-85 à l'ouverture de la session.

2. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS: pour examen

Conformément à son mandat, le Comité examinera la situation actuelle et les perspectives de la sécurité alimentaire mondiale, en vérifiant notamment si le volume des stocks céréaliers est suffisant. L'évaluation portera sur les céréales et les autres produits alimentaires de base et elle tiendra compte des tendances à long terme de la production, des disponibilités et des besoins.

Le Secrétariat diffusera un bref document pour servir de base à cette évaluation. Comme le Comité l'a demandé à sa huitième session, ce document fournira, dans la mesure du possible, des renseignements plus détaillés pour les pays à faible revenu et à déficit alimentaire ainsi que des informations sur les denrées autres que les céréales. Une attention particulière sera portée à la crise alimentaire dans les pays d'Afrique.

Une note complémentaire sur les événements les plus récents sera communiquée à la session.

3. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour examen et recommandation

Le Comité fera le point de la mise en oeuvre du plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale depuis la dernière session. Sous ce point de l'ordre du jour, il examinera les progrès accomplis dans l'adoption de politiques de stockage des céréales vivrières, les mesures spéciales prises pour aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins importants courants et leurs besoins d'urgence; enfin, les dispositions prises pour favoriser l'autonomie collective des pays en développement, notamment les programmes régionaux et sous-régionaux.

Pour faciliter cet examen, le Secrétariat présentera au Comité un document et les délégués sont invités à fournir à la session des renseignements supplémentaires sur les mesures prises ou prévues par leur gouvernement ou les organisations régionales.

4. SUIVI DU RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour examen et recommandation

A la huitième session, le Comité a reconnu que le rapport du Directeur général sur la sécurité alimentaire mondiale contenait de nombreuses propositions et qu'il faudrait examiner la suite à leur donner lors de sessions ultérieures. Le Directeur général a indiqué que, dans un nouveau rapport à ce sujet qu'il présenterait à la neuvième session du CSA, il tiendrait compte à la fois des observations et des suggestions formulées pendant les débats du Comité et des réactions du Conseil et de la Conférence. A sa vingt-deuxième session, la Conférence a attendu "avec intérêt que les mesures à prendre pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale conformément au concept révisé fasse l'objet d'un examen ultérieur et elle est convenue de la nécessité d'insister sur les propositions qui paraissent susceptibles de recueillir un consensus dans le proche avenir. Cela ne devrait pas empêcher l'élaboration et l'examen d'autres propositions, dont le CSA ou d'autres instances appropriées pourraient assurer le suivi à moyen et long terme".

En conséquence, le Directeur général présentera à la neuvième session un rapport dans lequel il formulera diverses suggestions pour appuyer les mesures nationales et régionales/sous-régionales déjà approuvées par le Comité et traitera plus longuement de certaines des autres mesures proposées dans son premier rapport.

5. FACTEURS LIMITANT LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS D'AFRIQUE A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT ALIMENTAIRE - CREATION DE SYSTEMES DE PRESTATION EFFICACES: pour examen et recommandation

A sa huitième session, le Comité est convenu de continuer à suivre les problèmes des pays d'Afrique à faible revenu et à déficit alimentaire et il a invité le Directeur général à établir un deuxième rapport à ce sujet pour sa neuvième session. Reconnaisant les graves obstacles d'ordre matériel, économique, social et institutionnel qui limitent la production vivrière dans les pays d'Afrique à faible revenu et à déficit alimentaire, la Conférence a accueilli avec faveur à sa vingt-deuxième session l'étude spéciale de ce grave problème commencée par le CSA 1/. Elle a souligné la nécessité d'élaborer de toute urgence des mesures correctives appropriées pour régler ce problème à long terme.

Le Secrétariat présentera un rapport qui sera axé sur la création de systèmes de prestation efficaces, l'un des grands thèmes étudiés à la huitième session.

6. ACTIVITES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE: pour examen et recommandation

Comme prévu au point IV du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, le Comité fera le point des mesures prises par les gouvernements et les organisations internationales pour répondre aux demandes d'assistance formulées par des pays en développement qui souhaitent créer et maintenir des réserves alimentaires nationales; il identifiera les lacunes que présente l'aide fournie pour répondre aux besoins des programmes d'assistance à la sécurité alimentaire des pays en développement et il suggérera des moyens de satisfaire ces besoins. Les délégués et les observateurs sont priés de donner des informations sur les besoins d'aide et sur les programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide à la sécurité alimentaire.

Le Secrétariat soumettra un document exposant les activités du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire.

1/ CSA: 83/6 - Rapport intérimaire sur les facteurs limitant la production alimentaire dans les pays d'Afrique à faible revenu et à déficit alimentaire.

7. AUTRES QUESTIONS

a) Organisation de la dixième session: pour décision

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité discutera la date de sa prochaine session. Conformément aux dispositions de l'article XXXIII(3) du Règlement général de l'Organisation, le Comité tient normalement deux sessions au cours de chaque période biennale et il peut se réunir une troisième fois si les incertitudes de la situation en matière de sécurité alimentaire le justifie. Le Directeur général peut convoquer une session extraordinaire conformément aux dispositions de l'article XXXIII(4) du Règlement général, afin de permettre aux gouvernements d'étudier les mesures spéciales requises pour faire face à une pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur. Le Comité tient normalement sa session annuelle en mars/avril.

b) Questions diverses

c) Adoption du rapport

Le Comité soumettra au Conseil de la FAO le rapport contenant ses recommandations. Il est d'usage que le rapport du Comité soit communiqué au Conseil mondial de l'alimentation en vertu de l'article VIII.3 du Règlement intérieur du Comité.